

AFFAIRE N° 29 - Commande d'une voiture-échelle "METZ" de 30 mètres, à commandes entièrement hydrauliques sur chassis SAVIEM JL.21.L. à moteur Dièsel de 110 C.V.

M. MONDON donne lecture du rapport:

"Messieurs,

Le matériel mis à la disposition des Sapeurs-Pompiers de la Ville n'est pas complet et il leur manque actuellement une échelle moderne leur permettant une intervention rapide et efficace en cas de sinistre important.

Une Société, la S.O.A.N., dont le siège social est à St-Denis, a fait à l'Administration municipale une proposition concernant une voiture-échelle de 30 mètres (système METZ) à commandes entièrement hydrauliques, sur chassis SAVIEM JL 21.L., à moteur Dièsel de 110 C.V.

- Prix de la voiture-échelle complète en ordre de marché, livrée à St-Denis, frs.CFA. 12.300.000. frs.TVA comprise.

- Supplément :

- Installation téléphonique d'échelle
T.V.A. comprise frs.CFA. 230.000.-
- Lance Monitor commandée à distance
T.V.A. comprise..... -" 80.000.-
- Moteur de 150 C.V. 6 cylindres, au lieu du moteur 110 C.V. 4 cylindres TVA comprise 400.000.-
- Délai d'exécution :

10/11 mois après notification du marché. Dans le cas où ce délai comprend tout ou partie d'Août, le délai contractuel est prolongé de un mois.

- Délai d'option :

Les conditions de la présente offre sont valables pour toute commande passée avant le 15 Novembre 1963. Dans le cas contraire elles seraient révisées pour application de la formule ci-jointe :

FORMULE DE REVISION DE PRIX

$$P = P_0 \left(0,10 + 0,55 \frac{DM}{DM_0} + 0,03 \frac{DD}{DD_0} + 0,18 \frac{CT}{CT_0} + 0,02 \frac{T}{T_0} + 0,02 \frac{ImADX}{ImAD_0} + 0,10 \frac{S}{S_0} \right)$$

- P = Prix révisé
- P₀ = Prix de base du marché
- DM₀ = cours moyen du D.Mark le jour de la remise d'offre
- DD₀ = tarif droits de douane le jour de la remise d'offre
- CT₀ = tarif constructeur en vigueur le jour de la remise d'offre
- ImAD₀ = tôle moyenne Martin en vigueur le jour de la remise d'offre
- S₀ = indice global pondéré des salaires des Industries Mécaniques, Electriques et des Produits Réfractaires pour le mois de la remise d'offre.
- DM DD CT T = valeur de ces mêmes indices le jour de leur application.
- ImADX S = indices en vigueur le mois précédant la livraison.

Messieurs, j'ai pu assister lors de mon dernier séjour à Paris à une démonstration effectuée par ce matériel et je puis vous assurer qu'il est tout simplement merveilleux. La dépense correspondante est évidemment importante, mais je crois qu'on pourrait obtenir un prêt de la Caisse d'Epargne pour l'acquisition de ce matériel.

Messieurs, je vous demande de me faire connaître votre avis quant à l'opportunité de cette acquisition ./? "

M. le Maire : il y a quelque temps de cela, on nous avait réclamé une échelle de 30 mètres.

Alors que j'étais à Paris, des offres ont été faites pour une voiture-échelle METZ par l'intermédiaire de M. Raymond PARIS dont vous connaissez le souci pour le Corps des Sapeurs-Pompiers.

J'ai pu voir cette voiture METZ à Paris aux Etablissements GUINOD. Elle est simplement sensationnelle ; elle monte à 30 mètres, elle tourne dans tous les sens. Elle me paraît présenter un intérêt particulier pour nous.

Je dois dire cependant qu'elle coûte très cher : environ 20 Millions de francs métropolitains . Il n'y a d'ailleurs que quelques villes de France qui en soient pourvues, et il faut prévoir un délai d'exécution de un an au moins.

Je vous demande donc, Messieurs, d'adopter le principe de la commande afin qu'elle soit mise en fabrication dès maintenant, et d'autoriser le Maire à prévoir la dépense correspondante.

M. PARIS demande si le Département ne pourrait accorder une subvention pour cette acquisition.

Le Maire répond qu'il n'a pas eu le temps d'en discuter avec Monsieur le Préfet.

M. REYDELLET suggère qu'au lieu et place de cette voiture-échelle la Commune achète deux "bonnes-tasseuses" qui coûteraient moins cher et rendraient de grands services dans une ville telle que la nôtre qui se développe chaque jour davantage.

M. BOURNIEIS : il faut cependant prévoir qu'un incendie peut se déclarer dans certains bâtiments à 4 ou 5 étages, dépassant 18 mètres...

M. REYDELLET : plus on construit en dur, plus le risque d'incendie dans des bâtiments de ce genre diminue...

D'autre part, nous avons constamment des réclamations de la population car la Municipalité n'arrive pas toujours à enlever les détritiques qui encombrant la Ville.

M. GALLARD : Est-ce que cette acquisition entraînerait l'obligation d'engager un "spécialiste" ?

Le Maire : En 5 ou 6 jours un bon chauffeur devrait pouvoir se mettre au courant de la manipulation de cet engin, qui paraît d'ailleurs à première vue assez simple. Un spécialiste viendrait à la Réunion monter l'échelle et apprendre son fonctionnement. Cela est indispensable.

Je mets aux voix l'adoption du rapport, sous réserve, bien entendu, que nous ayons les fonds nécessaires.

- 12 Conseillers se prononcent pour cette acquisition,

- 4 se sont abstenus de voter : M.M. REYDELLET, MESNIER, GALLARD et CADET.

En conséquence, le rapport présenté par le Maire est adopté, et le Conseil Municipal autorise le Maire à contracter un emprunt de la somme de 13.010.000. francs CFA. auprès de la Caisse d'Épargne et de Prévoyance de la Réunion aux conditions habituelles de cet Etablissement. Il s'engage à inscrire en dépenses obligatoires au budget de la Commune les semestrialités d'amortissement et d'intérêts correspondants.

Il est, en outre, précisé que les subventions qui viendraient à être allouées par l'Etat après la réalisation du prêt, devront obligatoirement être affectées, après leur encaissement, à des remboursements anticipés.